



LA PROVIDENCE

ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE - SOUS CONTRAT
MATERNELLE - PRIMAIRE - COLLÈGE

TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE COLLÈGE :

Si vous êtes intéressés par le transport scolaire et que vous n'avez pas encore fait de démarches, n'hésitez pas à prendre **très vite** contact avec le secrétariat qui dispose de documents.

Les imprimés de demandes ne concernent que les élèves **collégiens**.

INFORMATION SUR LES PRET DES MANUELS SCOLAIRES POUR LE COLLÈGE :

Lors de la remise des livres en début d'année nous demandons un chèque de **caution d'une valeur de 50 euros (ce chèque est à donner contre la réception des livres le jour de la rentrée)**.

Ce versement ne sera débité que dans le cas d'une dégradation ou du manque d'un manuel.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Comptabilité.

ASSURANCES SCOLAIRES POUR L'ÉCOLE ET LE COLLÈGE: RESPONSABILITÉ CIVILE + INDIVIDUELLE ACCIDENT CORPOREL - Cf.réf.76-260

Pour participer à toutes les sorties pendant l'année scolaire, il est absolument impératif que chaque élève fournisse pour la rentrée l'attestation où figure les 2 assurances : responsabilité civile + individuelle accident corporel.

À apporter le jour de la rentrée scolaire.

En cas de non présentation de ces documents aucune sortie ne sera autorisée.